BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

DE

L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE)

QUATRIÈME VOLUME.

N° 6. — JUIN 1870.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR.

M. Léon CHEVREAU, préfet de l'Oise.
Monseigneur GIGNOUX, évêque de Beauvais, Noyon et Senlis.
M. le marquis D'AURAY, sous-préfet de l'arrondissement de Senlis.
M. ODENT, maire de la ville de Senlis.

BUREAU.

Président : M. VATIN.
Vice-présidents : MM. DE MARICOURT. — VERNOIS.
Secrétaire-général : M. THIRION.
Secrétaire-général adjoint : M. BRUIET.
Secrétaires : MM COSSIN. — CAGNY.
Trésorier : M. PHILIBERT.
Trésorier adjoint : M. HARDRET.
Bibliothécaire-Archiviste : M. CABOT.
Conservateur du matériel : M. DESHAIS PÈRE.
Jardinier-professeur de la Société : M. DUBARLE.

SENLIS

IMPRIMERIE & LITHOGRAPHIE DE CH. DURIEZ. — A. LE GALLAIS & Cᵉ, SUCCESSEURS

RUE NEUVE-DE-PARIS, 5 BIS.

COMITÉ CONSULTATIF.

Section de Baron : M. Daguet fils.
Section de Béthisy : M. Turlin.
Section de Betz : MM. Danré et Dubois.
Section de Chambly : M. Griffé.
Section de Chantilly : MM. A. Péan. Charles (Louis)
Section de Crépy : MM. Bourgeois. Lefèvre-Ballédent.
Section d'Ermenonville : M. Thiénard fils.
Section de Morienval : M. Pluche.
Section de Nanteuil : M. Dubois fils.
Section de Plailly : M. Chantrier,
Section de Pont : MM. Soualle. Laverge.
Section de Précy : M. Parain.
Section de Senlis : MM. Tassin, Deslandes, Bourset, Barré, Cosson, Vinet.

Bureaux des Sections.

SECTION DE BARON.

Président d'honneur : M. le baron de Morell.
Président : M. Vramant.
Vice-Président : M. Boland.
Secrétaire : M. Boucher.
Trésorier : M. Chapelle.

SECTION DE BÉTHISY.

Président d'honneur : M. le comte de Lavaulx.
Président : M. le docteur Leclercq.
Vice-Président : M. Mary.
Secrétaire : M. Vaillant.
Trésorier : M. Lavacquery.

SECTION DE BETZ.

Président d'honneur : MM. le vicomte Héricart de Thury et Vallon.
Président : M. Roblin fils.
Vices-Présidents : MM. Triboulet et Dumont.
Secrétaire : M. Falschlunger.
Vice-Secrétaire : M. Lane.
Trésorier : M. Delaistre.

SECTION DE CHAMBLY.

Président d'honneur : M. D. Marquis.
Président : M. Bourboin.
Vice-Président : M. Cadot.
Secrétaire : M. Heu.
Trésorier : M. Locque (Auguste).

SECTION DE CHANTILLY.

Président : M. Petit.
Vice-Présidents : MM. X. Lefebvre. Thérouanne.
Secrétaire : M. Domart.
Vice-Secrétaire : M. le Sr des Frères.
Trésorier : M. Blary.

SECTION DE CRÉPY.

Présidents d'honneur : MM. Picard. Dambry.
Président : M. Audebert.
Vice-Présidents : MM. Blérye. Lefèvre-Ballédent.
Secrétaire : M. le docteur Bourgeois.
Vice-Secrétaire : M. Desjardins.
Trésorier : M. Tassart.

SECTION D'ERMENONVILLE.

Présidents d'honneur : M. le marquis de Girardin. Alphée Bourdon de Watry.
Président : M. Martin.
Vice-Président : M. Gaillet.
Secrétaire : M. Gosset.
Trésorier : M. Vigneron.

SECTION DE MORIENVAL.

Présidents d'honneur : MM. Damainville Robiche.
Président : M. Geffroy.
Vice-Président : M. Coutard.
Secrétaire : M. Ladague.
Vice-Secrétaire : M. Carandas.
Trésorier : M. Lesage.

SECTION DE NANTEUIL.

Président d'honneur : M. Lemaire.
Président : M. Lamiche.
Vice-Président : Rudet père.
Secrétaire : M. Jourdain.
Trésorier : M. Coulon (Constant).

SECTION DE PLAILLY.

Présidents d'honneur : MM. Corbin. Sainte-Beuve
Président : M. Paulmier.
Vice-Président : M. le docteur Cadier.
Secrétaire : M. Lecoq-Dumesnil.
Trésorier : M. Carpentier.
Vice-Secrétaire : M. Révillon.

SECTION DE PONT.

Présidents d'honneur : MM. de Verneuil Marin.
Président : M. Lessieux.
Vice-Présidents : MM. Leclerc. Palmer.
Secrétaire : M. Meunier.
Vice-Secrétaire : M. Dutilloy.
Trésorier : M. Lambert.

SECTION DE PRÉCY.

Président d'honneur : M. Toupié.
Président : M. Gervais.
Vice-Président : M. Auchois.
Secrétaire : M. Quentier.
Trésorier : M. Quillet.

Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis
Notice : 8043
CB : 3075
SHAS
000000003075

PROCÈS-VERBAUX.

Section centrale. — Senlis.

SÉANCE DU 5 JUIN 1870. — PRÉSIDENCE DE M. VATIN.

La séance est ouverte à deux heures. — Le procès-verbal est adopté.

Quatre nouveaux membres sont admis.

Les objets suivants sont déposés sur le bureau :

1° Par M. Bourigault, coutelier à Senlis : *Sécateurs* et *Serpettes* de diverses formes; — mention honorable.

2° Par M. (Louis) Charles (section de Chantilly); 4 variétés de *Légumes* — remerciements.

3° Par M. Minguet : une *Seringue canne* à pucerons de la maison Raveneau, rue Rochechouart, 45, à Paris. Cet outil a été essayé par plusieurs sociétaires qui en sont très satisfaits, il peut rendre de grands services dans l'emploi du jus de tabac.

M. le Secrétaire général dépose sur le bureau :

1° Les procès-verbaux des sections pendant le mois de mai.

2° Une lettre de M. le sous-préfet, demandant divers renseignements sur la Société; ces renseignements ont été donnés par M. le secrétaire-général.

3° Une lettre de M. Harlé de Roberval, offrant deux médailles de vermeil pour l'exposition du 12 juin.

4° Une autre lettre de M. de Caix de Saint-Aymour (Amédée), qui donne également une médaille de vermeil, pour le même concours.

5° Une lettre de M. Payen, conseiller d'arrondissement du canton de Pont, qui offre également une médaille d'argent grand module pour la fête horticole du même jour.

M. le Secrétaire général annonce à cette occasion que M. Marin, maire de Pont, a donné une médaille de vermeil pour ladite exposition; que mêmes dons ont été faits par M. de Verneuil, président d'onneur de la Section, et M. Frémy, propriétaire à Senlis.

Des remerciements sont votés pour ces généreux donataires.

6° Diverses lettres des Secrétaires généraux des Sociétés d'horticulture de Paris, de Troyes, de Beauvais et de Compiègne, annonçant la nomination de délégués pour remplir les fonctions de jurés pour le concours du présent mois.

7° Une lettre de M. Van den Heede, secrétaire général du Cercle horticole de Lille, demandant un de nos collègues comme membre du jury pour l'exposition qui aura lieu dans cette ville le 24 juin; M. le Président accepte la mission de faire quelques démarches à cet égard.

8° Deux lettres signées, l'une de M. Quintin, jardinier chez M. Herbel, de Baron, l'autre de M. Desmoulin, jardinier chez M. Montguyon, de Droizelle, par lesquelles ces sociétaires demandent la visite de leurs jardins. Ces deux demandes ayant été adressées après la réunion du 1er mai, ne peuvent être admises conformément à la décision du conseil d'administration du 31 mai, lequel n'a fait qu'appliquer le règlement.

9° Une lettre de M. Daguet fils, qui donne sa démission de délégué de la section de Baron, motivée par la difficulté qu'il éprouve à se rendre aux réunions du conseil. Les regrets éprouvés par les membres du conseil d'administration sont communiqués à l'assemblée, et M. le Secrétaire général annonce qu'il invitera les sociétaires de la section de Baron, a procéder au remplacement de M. Daguet.

10e Le programme de la Société d'horticulture de Provins qui aura lieu les 11 et 12 juin 1870.

11° Le programme de l'exposition qui aura lieu à Lille, les 25, 26, 27, 28 et 29 juin 1870.

12° Le tarif du nouveau grillage de M. Vitry de Nanteuil.

M. le Président annonce que M. le sous-préfet de l'arrondissement lui a adressé ses remerciements et lui a manifesté le regret de ne pouvoir assister à la fête du 12 juin.

2° Que M. le maire de la ville de Senlis, Président d'honneur de la Société, lui a également transmis ses remerciements, et la promesse d'assister à cette réunion.

3° Que Sa Majesté l'Impératrice, lui a fait remettre pour ladite exposition, une médaille d'or et deux médailles d'argent.

M. Deshais remet sur le bureau, de la part de M. Antime Ternisien,

propriétaire à Yvetot, des graines de choux Cuvillier qui a l'avantage, semé en août ou septembre, de pouvoir se récolter en février, en remplacement du chou d'Yorck. Ces graines sont remises à MM. Dubarle, Barré et Cosson, qui rendront compte des résultats obtenus par eux.

M. Dubarle, dit avoir reçu de M. Chantrier de Mortefontaine, un échantillon de la cire à greffer à chaud fabriquée par lui au prix de 50 centimes le kilog.; il profite de la circonstance pour demander que la commission du jardin veuille bien expérimenter la cire envoyée par M. Dumesnil, pharmacien à Étrépagny (Eure), qui lui paraît la meilleure de toutes celles dont il a fait usage jusqu'à ce jour.

A ce propos une discussion s'engage entre MM. Thirion et Bruiet; le premier demande que l'adresse de tous ceux qui envoient des prospectus à la Société soit reproduite au bulletin, afin de mettre les sociétaires en mesure d'essayer les outils ou objets mentionnés dans lesdites circulaires, et s'appuyant sur l'exemple que suivait à cet égard la Société royale d'horticulture; le second au contraire croit que l'insertion au bulletin avec renseignements, aussi complets que possible, peut paraître une recommandation de la Société, et qu'il n'y a lieu d'agir ainsi que lorsque les outils ou procédés ont été expérimentés et recommandés soit par des sociétaires, soit par les commissions spéciales : la Société impériale et centrale de France ayant renoncé aux précédents établis par l'ancienne Société royale doit, dit-il, être imitée, afin que nos bulletins ne servent pas d'organe de publicité à tous les fabricants. M. le Président propose de laisser à l'appréciation du rédacteur du bulletin l'usage qu'il doit faire des prospectus adressés au bureau.

M. Bruiet, répond qu'en qualité de rédacteur du bulletin, il ne croit pouvoir accepter cette responsabilité et demande que la question soit renvoyée au conseil d'administration, ce qui est décidé.

Le Secrétaire général-adjoint dépose sur le bureau les bulletins des Sociétés correspondantes reçus pendant le mois de mai; il en extrait les articles insérés sous le titre : *Résumé des publications.*

M. de Maricourt demande une légère modification au procès-verbal qui lui fait dire qu'il a approuvé les explications données par M. Duchartre au sujet de la panachure.

Humble élève jadis de M. Duchartre à l'Institut agronomique de Versailles, il n'a pas la prétention de devenir son juge; il s'est borné à

constater avec plaisir que les explications du professeur confirmaient des hypothèses que lui-même dans un de nos précédents bulletins avait émises sur ce phénomène de la panachure; à savoir, son assimilation avec un principe morbide ou virus, se propageant par la sève.

Il essaie de démontrer que les anomalies végétales, dans la forme et la position des fruits, poires monstrueuses (ramifiées superposées, doublées ou triplées), ne sont que la conséquence des lois constantes et ne constituent aucune dérogation aux règles élémentaires de la physiologie : à l'aide de figures sur le tableau, il montre que la marche théorique du végétal peut se représenter par un axe entouré d'une spirale, le long de laquelle les organes apparaissent dans un ordre constant et régulier. A mesure que la sève s'élabore en perdant sa vigueur les tours de la spirale se rapprochent au point de former des cercles concentriques appelés les verticilles du système floral, à savoir : 1° Les bractées. 2° Le calice. 3° La corolle. 4° Le cercle des organes mâles. 5° Le nectaire (omis à dessin dans la démonstration parce qu'il manque souvent.) 6° L'ensemble des organes femelles. — Tous ces organes sont des feuilles ou agglomération de feuilles modifiées, diminuées, diversement colorées et soudées entre elles : ce fait se démontre par l'aflux de sève qui transforme les étamines en pétales de corolle, les pétales en sépales de calices, et ainsi de suite, c. à. d. fait faire à chacun des verticilles un recul vers la feuille, son élément primordial. Ceci posé, le fruit ou ovaire dilaté, centre du système des organes femelles, doit être considéré comme, ce qu'il est primitivement, un rameau dilaté qui peut se prolonger (de là, agglomération de fruits, superposition), se ramifier et porter d'autres fruits, garnis eux-mêmes de bouquets de feuilles qui sont les organes de la fleur revenus à l'état de feuille par excès de sève. Avec ces principes, on ne devra plus être dupe des apparences et considérer comme monstrueux les faits qui n'en sont que la confirmation.

M. le Secrétaire général communique à l'assemblée les décisions suivantes, prises par le conseil d'administration dans sa séance du 31 mai.

1° Les récompenses pour longs et loyaux services telles qu'elles ont été décidées, seront proclamées le 12 juin, lors de la distribution des récompenses pour l'exposition.

2° M. Coutard (Auguste), jardinier à Vincy-Manœuvre, ayant refusé d'acquitter sa cotisation de 1869, est rayé de la liste des sociétaires, ainsi que M. Chomboug, instituteur à Duvy, qui, plusieurs fois déjà démissionnaire et réintégré, a encore refusé le dernier bulletin; ces radiations prononcées sous réserves des droits de la Société.

3° Le procédé de la destruction des vers blancs, soi-disant inventé par M. Jacquemin, jardinier à Villers-Cotterêts, ayant été pratiqué et recommandé par M. Chartier, cultivateur à Beaulieu dès 1830, et publié en 1862, par M. Duval, à Issy-les-Paris, dans le bulletin de la Société impériale et centrale de France; ce procédé étant de plus impraticable pour les horticulteurs, la prime de cent francs votée pour récompenser la découverte d'un procédé simple et économique de destruction de ces insectes, ne peut être maintenue par la Société au profit de M. Jacquemin.

4° Le titre de Président d'honneur de la section de Betz, offert par les sociétaires de cette section, à M. Wallon, conseiller général, est confirmé.

5° N'ont pas été adoptées les deux propositions suivantes de la section de Crépy : 1° Rendre obligatoire la délivrance du diplôme, ce qui est contraire au règlement; 2° Modifier l'époque des vacances du professeur; la décision du conseil d'administration ayant été prise d'accord avec les délégués des sections, pour l'année 1870, ne peut-être changée.

6° La Société d'horticulture de Saint-Quentin, est déclarée Société correspondante.

Deux Sociétaires nouveaux sont présentés sur leurs demandes.

La séance est levée à deux heures.

Membres admis dans la Séance du 5 *juin* 1870.

MM. Pasquier (François), peintre à Chamant.
Gaud (Jean), négociant en vins à Senlis.
Frigault (Hyppolite), propriétaire à Villevert.
Piton (Eugène), id. id.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SOLENNELLE DE DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES DÉCERNÉES PAR LE JURY DE L'EXPOSITION DU 12 JUIN, DANS LA VILLE DE PONT-SAINTE-MAXENCE.

Présidence de MM. Corbin et Vatin.

Le dimanche 12 juin 1870, à trois heures de relevée, les deux Sociétés d'Agriculture et d'Horticulture de l'arrondissement de Senlis, se sont réunies dans la ville de Pont-Ste-Maxence, au Champ-de-Mars, où une tente parfaitement décorée avait été préparée par les soins de la municipalité. La Société musicale prêtait son gracieux concours à la cérémonie.

Le bureau était occupé par MM. Corbin et Vatin, présidents des deux Sociétés; Odent, maire de la ville de Senlis, président d'honneur de la Société d'horticulture; Lessieux, président de la section de Pont-Sainte-Maxence; Marin, maire de ladite ville; de Verneuil, président d'honneur de la Section; de Maricourt, vice-président de la Société d'horticulture; des secrétaires et rapporteurs des Sociétés.

M. Corbin, président de la Société d'agriculture, ouvre la séance et prononce un discours fort applaudi, que le défaut d'espace ne nous permet pas de reproduire; puis M. Frémy lit le rapport des prix de moralité. M. Cagny, secrétaire, proclame ensuite la décision du jury spécial des instruments aratoires, et cède la parole à M. Sagny, qui rend compte des travaux de la commission nommée pour visiter les fermes des concurrents à la prime d'honneur; il conclut en proclamant le nom du lauréat, M. Duvivier, cultivateur au Murget.

Après l'explosion de bravos que provoque ce rapport et sa conclusion, M. Corbin cède le fauteuil de la présidence à M. Vatin, qui lit le discours suivant accueilli par les applaudissements de l'assemblée :

« Mesdames, Messieurs,

« En prenant la parole dans cette enceinte, j'éprouve un véritable regret : c'est que le zélé Président de la section de Pont, par un excès de modestie, que j'ai combattu, ait décliné l'honneur qui m'est en ce moment réservé, et n'ait pas voulu me suppléer dans une mission qu'il eût si dignement remplie. Toutefois ce regret se trouve affaibli dans cet instant, car je puis hautement le féliciter ainsi que ses collègues de la commission, de tout le dévouement qu'ils ont apporté dans la préparation d'une œuvre dont le succès a dépassé notre attente, et d'avoir réuni dans une charmante exhibition florale tout ce que l'horticulture peut offrir de plus varié et de plus élégant.

« Nous devons aussi un hommage de gratitude à l'administration locale qui, par son bienveillant et généreux concours a contribué à l'embellissement de cette fête horticole, et je suis heureux de leur manifester, au nom de notre bureau, d'affectueux remerciements.

« Cette solennité emprunte en outre à la présence de nos deux Sociétés un éclat inaccoutumé ; pour la Société d'Horticulture, c'est une bonne fortune. Elle retrouve d'honorables sympathies, une précieuse communauté de sentiments, et dans ce champ clos où nos luttes pacifiques viennent de

s'exercer, nous avons trouvé des motifs nouveaux de nous aimer, de nous estimer.

« Tout au surplus se présente ici sous l'aspect le plus attrayant; de ce lieu, nous apercevons ces plaines fécondes qui sont véritablement le domaine heureux de l'agriculture, et à la vue de ces riches moissons nous comprenons toute la valeur de ces invocations adressées si souvent par l'honoré Président de la Société d'Agriculture, avec ce langage énergique, avec cet ardent patriotisme dont il est animé, et maintenant que les vents ont changé, ses vœux, nous l'espérons, seront réalisés, et ses aspirations deviendront des réalités.

« Au milieu de cette riante vallée baignée par cette rivière d'Oise qui, par ses longs circuits semble s'en éloigner comme à regret, l'horticulture reconnaît également qu'elle est au centre d'un pays soumis à ses lois, que son culte y est pratiqué, qu'elle y a de nombreux adhérents, et les produits de l'exposition que nous venons d'admirer révèlent, au surplus, mieux que je ne saurais l'exprimer, à quel degré de perfection la science horticole est arrivée de nos jours.

« Il faut le reconnaître, une révolution s'est accomplie dans notre régime horticole; autrefois les fleurs s'épanouissaient dans leur première simplicité, les fruits se transmettaient de générations en générations, avec leurs espèces immuables et leur renouvellement régulier satisfaisait à tous les vœux.

« Aujourd'hui tout est changé ; les fleurs se parent de mille couleurs jusqu'alors inconnues, les roses ne vivent plus ce qu'elles vivaient jadis, l'espace d'un matin ; elles croissent et se revêtent sans cesse d'une luxuriante végétation : des fruits aux dimensions fabuleuses, aux qualités exquises, reproduisent les merveilles de la terre promise, et une exportation incroyable remplit tous les marchés de l'Europe de nos fruits les plus variés, et les plus savoureux.

« Nous sommes bien loin de ces temps où les produits horticoles se réduisaient à un nombre d'espèces infiniment petit, et où l'on cite comme un fait de prodigieuse somptuosité que Charles V ait pu réunir dans ses jardins cent poiriers, cent vingt pommiers, trois cents cerisiers, et cent cinquante pruniers. Aussi les fruits qui provenaient de ces plantations toutes exceptionnelles étaient-ils réservés à la table du roi, de la reine, des grands commensaux, et ils excitaient l'admiration, si ce n'est la convoitise, de tous ceux qui étaient admis à ces festins princiers.

« Quant aux pages et autres familiers du palais, ils n'étaient pas aussi splendidement traités. On leur servait pour tout régal des noix, et ils durent se contenter longtemps encore de ce maigre dessert, en attendant les progrès de l'horticulture d'alors.

« Nous devons donc nous féliciter de vivre à une époque où les classes les plus modestes, le riche comme le pauvre, peuvent jouir si largement des dons que la Providence leur offre avec tant de prodigalité, s'entourer des fleurs les plus belles, se procurer les fruits les plus délicieux et prendre leur part de tous ses bienfaits qu'ils doivent en outre à la pratique plus intelligente de l'horticulture.

« Ces heureux développements de la situation publique sont dus, nous

ne devons pas l'oublier, à la tranquillité des temps qui permet à chacun de se livrer à la paisible jouissance de ces biens, car la culture des champs ne peut fleurir qu'au sein d'une population dégagée de tout souci, loin de ces agitations, loin de ces guerres qui n'ont pour résultat que l'amoindrissement de nos campagnes, et que le pays, maintenant mieux instruit de ses intérêts, repousse comme un des derniers vestiges de l'antique barbarie.

« Ce grand mouvement des esprits est favorisé, nous nous empressons de le reconnaître, par la sollicitude du gouvernement. Chaque année, grâce à la haute bienveillance de l'Empereur et de l'Impératrice, des témoignages d'encouragement sont périodiquement transmis à nos Sociétés et entretiennent une louable émulation parmi nos horticulteurs dont les travaux et les succès tournent au profit de la prospérité du pays.

« Dans ce moment même une des notabilités de la science horticole, chargée de propager ses préceptes, est venu compléter les enseignements que notre habile professeur nous donne chaque jour avec tant de dévouement, et cette nouvelle marque de sollicitude pour nos associations atteste également l'importance et tout l'intérêt que le ministre de l'agriculture attache à leur prospérité.

« Ces enseignements présentés avec cette clarté de langage et ce charme qui rendent la science aimable et accessible à tous, nous ont initié à ses plus intimes secrets. Ils nous ont appris de nouveau qu'avec l'étude attentive du sol, le choix intelligent des arbres, les soins à donner à leur plantation, l'horticulteur pouvait compter sur des succès certains, car la nature n'est point marâtre, elle accorde ses faveurs à qui sait les mériter, et ces faveurs ne s'obtiennent que par le travail et la persévérance.

« Le gracieux assemblage des produits de notre exposition est donc en résumé la meilleure démonstration de mes paroles Elle prouve qu'à l'ombre de la paix et avec la libre extension des intelligences de toutes sortes bien des progrès peuvent se réaliser ; soyons donc fiers de ceux qui viennent d'être obtenus et que nous allons proclamer avec une vive satisfaction. »

M. Marin, maire de Pont, président d'honneur de la section de Pont, s'adressant alors aux nombreux auditeurs qui assistent à la cérémonie, s'exprime ainsi :

« Mesdames, Messieurs,

« Le maire du chef-lieu de canton regarde comme un devoir et tout à la fois un honneur de prendre la parole dans cette nombreuse et brillante assemblée.

« Permettez-moi, tout d'abord, d'adresser mes bien sincères remerciements à Messieurs les membres composant la Société d'agriculture de l'arrondissement de Senlis, pour l'heureuse idée qu'ils ont eue d'organiser dans notre ville le concours agricole. Mon empressement à accueillir leurs propositions a été sans réserve, et ma reconnaissance est d'autant plus grande que cette lutte toute pacifique procure à notre petite cité une réunion exceptionnelle, la première en ce genre.

« En effet, toutes les notabilités agricoles du canton et de l'arrondissement s'y sont rendues avec empressement.

« En voyant appliquer aujourd'hui à la culture ces divers instruments améliorés par d'habiles mécaniciens auxquels je me plais à rendre hommage ; en examinant cet ensemble de machines et d'instruments aratoires réunis dans notre Champ-de-Mars, je me suis plu à remarquer et à constater combien étaient grands les efforts du monde industriel pour encourager et faciliter les progrès agricoles.

« Je ne puis me dispenser, Messieurs, de vous entretenir aussi de la Société d'horticulture de Senlis, et ma première parole sera pour lui accorder un tribut d'éloges justement mérités.

« Vous rappelerai-je la présence de son digne Président parmi nous, pour fonder notre section Pontoise ?

« Vous entretiendrai-je aussi du zèle dévoué et intelligent de son secrétaire général, ainsi que des membres du comité qui les accompagnaient alors ? Non, car tous, vous connaissez aussi bien que moi tout ce que ces Messieurs ont fait pour répandre parmi nous la science horticole si utile à nos modestes jardiniers ; et les sympathies qui les ont entourées, dès leur arrivée au milieu de nous, témoignaient de la confiance qu'on avait dans leur zèle, leur capacité et leur dévouement.

« Nous nous plaisons à le reconnaître aujourd'hui avec d'autant plus de plaisir que leur présence au milieu de nous contribue à donner plus d'importance, plus d'intérêt et plus d'éclat à cette grande solennité.

« Nous savons ce que nous donne l'agriculture : et je n'ai pas besoin de vous rappeler tous les bienfaits que nous lui devons et dont nous jouissons chaque jour ; mais, pour être plus modeste le rôle de l'horticulture n'en est pas moins utile.

« N'est-ce pas l'horticulture qui nous présente ces fleurs si belles, ces arbustes si rares, aux coloris si variés, aux parfums si délicats, aux formes si bizarres quelquefois et cependant si harmonieuses ?

« N'est-ce pas au jardinage que nous devons les légumes savoureux, les fruits succulents et enfin tous les produits délicieux qui flattent la vue, le goût et l'odorat.

« L'art horticole est utile, ai-je dit ; j'ajoute : Il délasse l'esprit et fait passer des moments agréables ; il laisse toujours de doux souvenirs ; car cultiver des fleurs, a-t-on dit, rend meilleur.

« Voilà pourquoi se fondent de tous côtés tant de sociétés horticoles, pourquoi nous sommes réunis dans cette grande solennité ; pourquoi je vous engage de nouveau, Messieurs, à vous faire inscrire parmi les membres de notre Société, et à concourir ainsi, dans la limite de vos forces, à répandre le goût de la science horticole.

« Je laisse à une voix plus éloquente et plus autorisée de vous entretenir d'une heureuse innovation dans ce concours.

« C'est celle des récompenses accordées chaque année aux ouvriers des fermes, aux jardiniers, à ces serviteurs qui n'ont en vue que leurs devoirs, et dont le dévouement et l'abnégation ont droit aux justes récompenses qui vont leur être accordées.

« Persévérons donc, Messieurs, dans cette voie du progrès et favorisons

de tout notre pouvoir ces solennités populaires qui ont certainement leur grandeur et leur utilité.

« En effet, n'est-ce pas par les expositions que les Sociétés agricoles et horticoles vivent, s'affirment et tendent à se perpétuer?

« Quant à nous, nous serons toujours empressé et heureux, comme aujourd'hui, de vous seconder par tous les moyens dont nous pourrons disposer. »

Lorsque les applaudissements qui suivent ce discours ont cessé, M. Vatin donne la parole à M. de Maricourt, rapporteur des prix décernés pour longs et loyaux services :

« Mesdames et Messieurs,

« Nous pourrions, en remontant aux souvenirs du passé, rajeunir des tableaux aussi touchants que pittoresques et faire revivre autour de l'antique cheminée ces belles et vénérables figures de serviteurs fidèles à la maison qui était leur berceau, le théâtre des labeurs de leur vie, l'abri de leur vieillesse et qui enfin leur assurait une sépulture respectée.

« D'après un pieux usage de père en fils, les serviteurs naissaient, vivaient, mouraient là où les maîtres, eux aussi, de génération en génération, étaient nés, avaient vécu, et devaient mourir.

« Mais les conditions de l'existence sont changées pour tous et sans nous attarder dans un attendrissement rétrospectif et stérile, constatons que les temps modernes ont fait surgir des progrès dont il est inutile de démontrer l'importance.

Nous ne voulons pas davantage nous arrêter aux considérations d'ordre moral et social auxquelles nous amènerait le développement naturel de notre sujet, et nous renfermant dans nos attributions, voyons l'heureuse influence que la longue durée des services doit rendre à l'horticulture.

« Maintenant que le goût des travaux horticoles se propage, l'ouvrier ne peut plus être ce manœuvre obéissant passivement à des ordres copiés eux-mêmes dans les recettes souvent vicieuses d'une vieille pratique routinière. Le maître qui s'intéresse à son jardin et par une sage culture veut en augmenter le produit, doit rechercher un jardinier intelligent. Mais entre ces deux intelligences, ces deux volontés, ces deux caractères, dois-je ajouter bien vite, il faut que l'entente soit parfaite. Un pareil accord ne peut être que l'ouvrage des années.

« Il y a plus : s'il faut au jardinier du temps pour s'habituer à son maître, il lui en faut davantage pour s'habituer à son jardin. Ce n'est pas du premier coup que le praticien, si habile qu'il soit, peut connaître les conditions, climatériques du pays, la nature du sol et la variété de ses aptitudes. Plus la culture est perfectionnée, et plus elle est chercheuse. Faire passer un jardin de mains en mains, c'est appeler des incertitudes, des essais, des tâtonnements souvent préjudiciables et toujours coûteux.

« Une dernière considération, Messieurs. Depuis que, grâce aux Leliert, aux Hardy, aux Du Breuil et autres, l'arboriculture est devenue une science pour ainsi dire exacte dans sa complexité, il est essentiel que le même homme puisse diriger les longues et délicates opérations de plantation, d'établissement de la charpente, du maintien de l'équilibre, de la

taille, de la mise à fruit. Avec quelle sollicitude le bon jardinier surveillera cet arbre, enfant de son intelligence et de son travail, objet de ses soins quotidiens !

« Nous savons tous combien on s'attache à son œuvre plutôt qu'à celle des autres, et comme quoi l'on aime mieux couronner son propre édifice que celui de ses prédécesseurs !

« Aussi est-il juste qu'en primant les fruits du vieil arbre, on récompense du même coup la persévérance du vieux jardinier.

« Tel est le sens que nous attachons à ces médailles dont la valeur serait insignifiante, si le prix n'en était rehaussé par le sentiment d'estime et de respect que nous inspirent leurs obtenteurs ! »

D'après certificats des propriétaires, légalisés par les maires des diverses communes où ils résident, ont obtenu :

1° M. Legrand (Joseph), entré au service de M. Vion, propriétaire au Plessis-Chamant, le 23 mars 1858. Médaille d'argent petit module.

2° M. Varé (Désiré-Louis-Séverin), en avril 1858, chez M. Griffé, à Chambly. Le certificat est apostillé par M. Bourboin, président de la section. Médaille d'argent petit module.

3° M. Magnier (Charles), entré au service de Madame veuve V. Turquet, à Senlis, en mars 1856. Médaille d'argent petit module.

4° M. Bergeron (Jean-Baptiste), entré le 1er mai 1856 chez Madame veuve Lecerf, à Pont-Sainte-Maxence. Médaille d'argent petit module.

5° M. Jourdain, entré comme jardinier chez M. le marquis de Villette, et maintenu dans ses fonctions par le propriétaire actuel. Entré le 22 avril 1852. Médaille d'argent petit module.

6° M. Oudin (Ferdinand), entré en 1840 chez M. de Verneuil, à Pont-Sainte-Maxence. Médaille d'argent grand module.

7° M. Grémelle (Louis-Isidore-Augustin), ayant servi comme jardinier chez M. Hubert, à Ver, depuis 1846. Médaille d'argent grand module

8° M. Brimeur, entré en 1830 comme jardinier dans le domaine de Mortefontaine. — Un certificat de M. Corbin atteste qu'une interruption dans cette longue suite de services a été le résultat d'un accord entre les anciens propriétaires et l'intendant du domaine et ne saurait être le motif d'une objection contre M. Brimeur. Ce certificat est non-seulement légalisé mais apostillé par M. le maire de Mortefontaine qui ajoute ses éloges à ceux de M. Corbin. Médaille de vermeil donnée par le bureau de la section de Pont.

9° M. Gremelle (Isidore), le 20 juillet 1826, chez M. Blondeau, doyen de la faculté de droit et depuis chez M. Chevalier Blondeau, son gendre à Ermenonville. Médaille de vermeil donnée par M. de Verneuil, président honoraire de la section de Pont.

Les noms de ces bons serviteurs sont accueillis par les bravos unanimes de l'assemblée.

Sur l'invitation de M. le Président, M. Thirion, secrétaire général de la Société, donne en ces termes lecture du compte rendu de l'exposition :

Mesdames et Messieurs,

La grande vertu du cultivateur, c'est la résignation. Aux prises avec des obstacles naturels contre lesquels toute l'industrie humaine est souvent

impuissante, sa patience s'exerce chaque jour et lui impose comme règle de conduite ce vieil adage si connu : souffrir ce que l'on ne peut empêcher. Cette fois pourtant, et à propos de cette quatrième exposition de notre Société, la patience a failli nous manquer, et nous avons vu le moment où, soumise à une trop rude épreuve, la résignation nous ferait défaut.

Jugez-en : c'était la première fois que sortant de son centre et pour ainsi dire de son berceau, la société d'horticulture de l'arrondissement allait ouvrir sur l'un des points de sa circonférence l'exhibition annuelle de ses produits. Nous ne pouvions mieux choisir, à la vérité, pour faire cet essai; le canton de Pont-Sainte-Maxence, par son sol, par le talent de ses jardiniers, par le nombre de sociétaires que nous y comptons, offrant à cet égard toutes les garanties de succès désirable; mais enfin la distance allait être, pour les sociétaires de quelques autres cantons un obstacle qui les empêcherait de prendre part au combat. Comme pour augmenter encore les difficultés de notre entreprise, le soleil et le vent se sont de plus coalisés ensemble, et il est sorti de cette fatale alliance une longue sécheresse dont les annales du passé ne sauraient montrer un équivalent. Enfin ce n'était qu'une question de courage et de persévérance, et partout où l'eau ne manquait pas absolument, les bras pouvaient tant bien que mal suppléer à la pluie absente, l'industrie et l'expérience du jardinier pouvaient conjurer les désastreux effets d'une trop persistante insolation ; mais tout-à-coup nous apprenons que le jour, depuis longtemps fixé pour notre exposition, est choisi pour les élections dans cinq cantons de l'arrondissement. Que faire? Changer le jour, quand nos affiches et nos programmes ont depuis longtemps déjà convoqué les concurrents et les spectateurs, quand les plantes sont soumises à ces soins particuliers qui doivent les amener juste à point pour l'époque indiquée. C'était impossible ; c'était pis, c'était injuste, car c'était risquer de faire perdre à plusieurs d'entre nous la récompense de longs efforts et de pénibles travaux. C'est alors que nous avons appelé à notre aide notre vertu particulière, la patience nous avons fait comme nous faisons quand la grêle a haché nos melons, quand la gelée a détruit nos haricots, quand les brouillards ont fait couler nos fruits, nous nous sommes résignés!

Tels sont, Messieurs, les antécédents de notre exposition; voyons maintenant quels ont été les résultats. Trente et un lots ont été récompensés par le jury; dans ce nombre, la section de Chantilly était représentée par MM. Bert et Charles (Louis), exposant le premier un mastic à greffer, le second des fleurs coupées; la section de Nanteuil, par M. Coutard (de Versigny) présentateur d'un lot de légumes ; la section centrale comptait au nombre des exposants, MM. Tassin, D. Bourset, Testard, Doucet, Daguet père, dont les fleurs et les légumes ont obtenu de belles récompenses; Bourrigaut, fabricant de coutellerie horticole, Barré et Cosson, les fidèles champions de la culture maraîchère de Senlis ; la section de Pont, qui donne aujourd'hui l'hospitalité à la Société tout entière; présentait dans la lice huit de ses membres :

« MM. Oudin, avec un beau lot de cactus, auquel le jury n'a trouvé à reprendre qu'un étiquetage incomplet ; Jourdain, avec une collection très-variée de fleurs insuffisamment étiquetées aussi, et un lot de légumes ;

Hennequin, dont la greffe imaginée par lui a l'approbation du jury ; Dupont, qui exposait un lot considérable de plantes fleuries ; Drouard, dont les légumes ont remporté une médaille d'argent ; Havy, inventeur d'ingénieux appareils pour la destruction des insectes ; M. Dubray, dont la pompe alimentait toute l'exposition ; M. Maupas qui, désigné comme juré supplémentaire, avait exposé hors concours un lot aussi complet que possible de graines de toutes sortes. Je dois signaler encore MM. Vincent (de Brenouille) pour des légumes et des fleurs ; Copelot (d'Argenteuil), pour des griffes d'asperges remarquables ; Lescot et Drouet, dont les pommes de terres ont surpris par leur longue conservation ; Hardivillé, coutelier à Paris ; Duvoir frères de Meaux, pour leur appareil de chauffage, et Victor Guillaume, fabricant hydraulicien dont le bassin ornait le milieu de la tente.

Ainsi toutes les branches de l'horticulture sont dignement représentées et le jury, composé de MM. Pigeaux (de Paris), Gambey (de Troyes), Desaint (de Compiègne), Delavier (de Beauvais) et Maupas (de Moru), a manifesté sa reelle satisfaction en distribuant à peu près toutes les récompenses qui avaient été mises à sa disposition.

Eh bien, Messieurs, cela ne prouve-t-il pas une fois de plus qu'il ne faut jamais désespérer de rien, et que, comme le dit le bon La Fontaine, le ciel n'abandonne jamais ceux qui ne s'abandonnent pas eux-mêmes. Ainsi ont fait nos braves exposants, et on voyait sous cette tente si coquettement ornée les massifs éblouissants de fleurs, les fruits savoureux que la saison et la température se refusaient à nous laisser produire ; on ne peut s'empêcher de rendre un juste hommage à la science et au courage de ceux qui les ont obtenus, si bien que les circonstances fatales qui semblaient devoir faire avorter notre exposition, sont justement ce qui en fait le succès, en en faisant d'autant mieux ressortir le mérite.

Nos inquiétudes, après tout, n'étaient pas sans compensations. Comme pour mieux conjurer les funestes présages, la Commission choisie dans la section de Pont, déployait le zèle et l'activité les plus remarquables, et forte du concours obligeant de l'administration municipale, aidée des lumières spéciales de notre jardinier professeur, M. Dubarle, elle organisait rapidement et sûrement cette charmante exposition, qui lui a valu les félicitations particulières du jury, et dont le succès sera, n'en doutons pas, sa plus douce récompense ; d'un autre côté, les preuves de sympathie nous venaient de toutes parts : LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice, les dames patronesses, le bureau central, renouvelaient leurs périodiques largesses ; M. le maire de Pont, MM. Fremy, Harlé, de Caix, Payen, de Verneuil, Maupas père et fils attachaient leur nom à plusieurs des médailles que nous allons distribuer, et le bureau de la section lui-même donnait une médaille de vermeil, alors que son dévouement et son abnégation dans l'organisation de cette fête horticole suffisaient déjà à lui mériter la reconnaissance de la Société.

Aussi, Messieurs, nous garderons tous de ce jour un bon souvenir, non-seulement à cause de ce qui s'y sera fait, mais encore à cause le tout ce que nous pourrons faire de bien dans l'avenir, nous disant, chaque fois que, comme cette année, de nombreux obstacles se présenteront à nos desseins :

succès oblige ! et le cœur ne doit jamais fléchir, quand on se sent si bien encouragé.

PREMIÈRE CATÉGORIE. — LÉGUMES.

Premier concours, entre horticulteurs maraîchers.

Médaille d'or donnée par S. M. l'Empereur, à M. Barré, maraîcher à Senlis.

Médaille de vermeil donnée par M. Harlé d'Ophore, à M. Cosson, maraîcher à Senlis.

Médaille d'argent grand module, à M. Drouart, jardinier à Pont-Sainte-Maxence.

Médaille d'argent petit module, à M. Copelot horticulteur à Argenteuil.

Mention honorable, M. Hennequin jardinier à Saint-Pierre-Pontpint.

Concours spécial, conservation des légumes.

Médaille d'argent grand module, donnée par M. Maupas fils, sous-officier au 4e de ligne, à M. Lescot, cultivateur à Grand-Fresnoy.

Médaille d'argent grand module, donnée par M. Maupas, horticulteur à Moru, à M. Drouet, cultivateur à Tillet.

Deuxième concours, entre amateurs et jardiniers bourgeois.

Médaille d'or donnée par S. M. l'Impératrice, à M. Bourset, jardinier chez Mme Bonneau de Launoie, à Villemétrie.

Médaille de vermeil donnée par M. Amédée de Caix de Saint-Aymour, à M. Tassin, jardinier chez Mme la baronne de Navry, au château de la Victoire.

Médaille de vermeil à M. Testard, jardinier chez M. de Caix, au château d'Ognon.

Les deux médailles de vermeil prix ex-æquo.

Médaille d'argent grand module, à M. Jourdain, jardinier chez M. de Montreuil, au château de Villette.

Médaille d'argent petit module, à M. Coutard Louis, jardinier chez M. Lemaire de Versigny.

DEUXIÈME CATÉGORIE. — ARBORICULTURE.

Médaille d'argent grand module, donnée par M. Payen, conseiller d'arrondissement, à M. Hennequin, jardinier à Pontpoint, pour son système de greffe des arbres fruitiers.

TROISIÈME CATÉGORIE. — PLANTES D'ORNEMENTS ET FLEURS COUPÉES.

Premier concours entre horticulteurs marchands.

Médaille de vermeil donnée par M. Marin, maire de Pont, à M. Doucet, horticulteur à Senlis.

Médaille d'argent grand module à M. Daguet père, horticulteur à Senlis.

Mention honorable à M. Vincent, horticulteur à Brenouille.

Deuxième concours, entre amateurs et jardiniers bourgeois

1er Prix. — Médaille d'or donnée par les dames patronnesses, à M. Tassin, déjà nommé.

2e Prix. — Médaille d'or donnée par le bureau central de la Société, à M. Bourset (Désiré), déjà nommé.

Médaille de vermeil donnée par M. Frémy, à M. Oudin (Ferdinand), jardinier chez M. de Verneuil, à Pont.

Médaille de vermeil donnée par M. Harlé d'Ophore, à M. Jourdain, déjà nommé.

Médaille d'argent petit module à M. Dupont, jardinier à Pont.

Mention très-honorable à M. Louis (Charles), jardinier chez M. Dupré, à Vineuil.

QUATRIÈME CATÉGORIE. — ARTS HORTICOLES.

Premier concours. — Fabricants.

Médaille de vermeil à MM. Duvoir frères, constructeurs à Meaux, pour leurs appareils de chauffage.

Médaille d'argent grand module, donnée par un anonyme pour les concours agricole et horticole de ce jour. Prix décerné par les sociétés d'agriculture et d'horticulture réunies, à M. Dubray, constructeur à Pont, pour sa pompe d'irrigation.

Médaille d'argent petit module, à M. Bourigault, coutelier à Senlis.

Médaille d'argent petit module, à M. Hardiville, coutelier à Paris, rue Saint-Jacques, 218.

Médaille d'argent petit module, à M. Victor (Guillaume), fabricant, rue d'Angoulème, 94, à Paris, pour ses pompes de jardin.

Deuxième concours entre amateurs et jardiniers bourgeois

Médaille d'argent grand module, à M. Testard, déjà nommé, pour un raidisseur.

Médaille d'argent petit module, à M. Bert, jardinier au château des Bouleaux, près Gouvieux, pour son mastic à greffer.

Médaille d'argent petit module, à M. Havy, jardinier, à Saint-Pierre-Ponpoint, pour une houpe à écheniller.

La remise de ces médailles, faite au milieu des applaudissements, termine la cérémonie ; la séance est levée à cinq heures et demie.

Section de Pont-Sainte-Maxence.

SÉANCE DU 27 MARS 1870. — PRÉSIDENCE DE M. LESSIEUX.

La séance est ouverte à deux heures. — Le procès-verbal est adopté.

Les objets suivants sont déposés sur le bureau :

1° Par M. Jourdain fils : *radis et laitues*; — mention simple.

2° Par M. Drouard; un lot de *légumes ;* — mention honorable.

3° Par M. Hennequin; 3 variétés de *légumes* ; — mention honorable.

4° Par M. Maupas; 4 variétés de *pommes de terre*; — hors concours.

Deux nouveaux Sociétaires sont admis.

Membres admis dans la séance du 27 mars 1870 :

MM. Alexandre Pierre, à Pont-Sainte-Maxence.

Havy Victor, à St-Pierre-St-Gervais.

SÉANCE DU 22 MAI 1870. — PRÉSIDENCE DE M. PALMER.

La séance est ouverte à deux heures. — Le procès-verbal est adopté.

Les objets suivants sont déposés sur le bureau :

1° Par M. Hennequin; quatre variétés de *légumes*; — mention très honorable.

2° Par M. Legrand : quatre variétés de *légumes*; — mention très-honorable.

Section de Nanteuil.

SÉANCE DU 10 AVRIL 1870. — PRÉSIDENCE DE M. LAMICHE.

La séance est ouverte à deux heures et demie. — Le procès-verbal est adopté.

Sont présents, MM. Rudet, Jourdain Coulon, Dubois, Coutard, Fontenay, Lardé, Rousseau et Vitry.

Les objets suivants sont déposés sur le bureau :

1° Par M. Coutard douze variétés de *légumes*; — mention très-honorable.

2° Par M. Fontenay; huit variétés de *légumes poires et pommes*; — mention honorable.

3° Par M. Coulon; *fleurs coupées*, dix variétés de *cynéraires*, trente-cinq variétés de *pensées* et une *poire*; — mention honorable.

SÉANCE DU 8 MAI 1870. — PRÉSIDENCE DE M. LAMICHE.

La séance est ouverte à deux heures. — Le procès verbal est adopté.

Membres présents, MM. Rudet, Jourdain, Coulon, Coutard, Lardé et Rousseau.

Les objets suivants sont déposés sur le bureau :

Par M. Coutard; huit variétés de *légumes*; *poires* dites Belles du Bergia et *pommes* sucré-tendre.

La séance est levée à trois heures.

Section de Chambly.

SÉANCE DU 9 MARS 1870. — PRÉSIDENCE DE M. BOURBOIN.

La séance est ouverte à deux heures. — Le procès-verbal est adopté.

Les objets suivants sont déposés sur le bureau :

Par M. Varé Désiré; un *pétunia* des *primevères*, un *cylise* et un lot de *légumes*; — mention simple.

RÉSUMÉ

Des publications reçues pendant le mois de mai

(Suite).

Guérison de la cloque du pêcher. — Le Bulletin de Chauny donne le procédé suivant employé par un de ses sociétaires :

« On arrose les feuilles du pêcher atteint de la cloque avec de l'eau salée, aussitôt et pendant que les feuilles sont encore fraîches, on les saupoudre avec du poivre. Au bout d'une dizaine de jours la cloque est complétement disparue. On détruit le blanc de la vigne par le même procédé.

« M. Dubarle dit avoir en effet employé, il y a quelques années, l'eau salée sur un pêcher dont les feuilles ont noirci et sont tombées, ce qui l'avait fort inquiété ; quelque temps après, une nouvelle végétation exempte de cloque rendait à l'arbre un aspect magnifique.

Poumes de terre pour la semence. — Le Bulletin d'Eure-et-Loir se plaint, avec raison, du peu de soin apporté à la plantation des pommes de terre. Planter une pomme de terre, c'est faire une bouture; la planter la tête en bas, c'est faire une bouture à rebours, le sommet en terre et la base en l'air; lorsque l'on veut couper une pomme de terre en deux pour la plantation, on doit le faire dans le sens de la longueur, afin que chaque part soit munie d'yeux du sommet qui sont toujours plus forts. Pour la Marjolin, il recommande de suivre l'exemple d'un jardinier de Chartres, M. Lambert, qui les fait verdir au grand jour, dès qu'elles sont récoltées, dans un local éclairé, où la gelée ne pénètre pas, sur des planches, l'œil terminal tourné vers la fenêtre.

Culture des conifères. — Le même journal publie une lettre de M. Amblard, horticulteur à Luisant, près Chartres, qui, partant de ce principe, que les conifères et les plantes à feuilles persistantes doivent être plantées en sève, croit, d'après ses observations personnelles, que ce n'est pas dans le mois d'avril que doivent généralement se faire les plantations de conifères, mais à la fin de l'été :

Voici, dit-il, quelques espèces que je conseille de planter en septembre et octobre plutôt qu'en mars et avril. Ce sont : les *Taxus*, *Cephalotaxus*, *Torreya*, tous les *Abies*, le *Tsuya Douglasii*, les *Larix*, les *Cyprès*, surtout ceux de la Californie, les *Chamæcyparis* d'Amérique et de Californie excepté les espèces panachées, les *Juniperus*, le *Vellingtonia* et le *Sequoia sempervirens*.

Voici les espèces, au contraire, que je conseille de planter en avril, pourvu toutefois qu'elles n'aient pas passé l'hiver dans les serres; ce sont les *Biota* et les *Chamæcyparis* du Japon, les *Thuiopsis dolabrata* et *lætevirens*, les *Cryptomeria*, le *Ginkgo biloba*, les *Libocedrus*, et l'*Araucaria imbricata*.

« M. Chantrier admet si parfaitement la nécessité de planter ces « arbres en sève, qu'il recommande de faire cette opération au mois « de juillet; il cite même, à l'appui de son opinion, la mise en pa- « niers, chez lui au mois de juillet, de conifères qui n'ont aucune- » ment souffert.

Arrosage. — Les Annales de la Société de Meaux indiquent les précautions à prendre pour que les arrosages profitent aux plantes; ces principes sont connus, mais on ne saurait trop rappeler aux horticulteurs amateurs, que l'eau dont on se sert pour arroser, doit être, autant que possible, au même degré de chaleur que l'air.

Destruction des pucerons. — Le même journal reproduit la recette suivante de la *Revue horticole* :

Prendre 100 grammes de *Quassia amara* en copeaux, 20 grammes de *staphisaigre* (Delphinium staphisagria), que l'on réduit en poudre ; ajouter 3 litres d'eau et faire bouillir jusqu'à réduction de deux litres, laisser refroidir, décanter, et au besoin, passer à la chausse. Il suffit de lancer le liquide sur les parties attaquées, soit à l'aide d'une seringue, d'une pompe ou même d'un arrosoir à pomme fine. L'essentiel, dans cette circonstance, étant de bien mouiller les pucerons, tout en consommant le moins de liquide possible. Le Quassia amara

en copeaux coûtant 1 fr. 50 c. le kilogramme, le liquide ne revient qu'à 5 centimes le litre.

M. le docteur Pigeaux fait remarquer que le quassia amara ne peut être employé sur les salades et autres légumes verts, l'amertume laissée par la décoction ne permettrait pas de livrer ces produits à la consommation.

Destruction des puces de terre et des chenilles. — Il suffit d'asperger les champs de choux avec du chlorure de chaux, dit le *Journal de Chimie médicale*, auquel les Annales de Meaux empruntent cet article.

Suppression du mastic à greffer. — Les *Annales de la Société de Maine-et-Loire* de 1863 disent qu'au lieu de mastic à greffer, on enduit les greffes de plâtre délayé avec de l'eau; il a l'avantage de maintenir solidement les greffes; en repoussant les rayons solaires, il leur procure une fraîcheur qui en assure la reprise.

Apiculture.

De l'essaimage naturel, précautions à prendre, transformation de l'ancien système.

Généralement on ne doit accepter d'essaims naturels ou en provoquer d'artificiels que lorsque les champs offrent encore des fleurs, pour une quinzaine de jours au moins; les préférables sont celles de sainfoin et de sarrasin, quoique le miel de ce dernier soit bien inférieur. Les essaims tardifs et secondaires doivent être doublés, ou rendus le lendemain soir de leur réception, car souvent ces malheureux ne peuvent atteindre janvier et sont toujours faibles; tandis que retournés à leurs mères ils contribueront à augmenter celles-ci d'un poids en miel au moins double de celui qu'ils auraient amassé seuls ou même doublés.

Règle générale, plus ou presque plus de fleurs, pas d'essaims.

Pour rendre un essaim, il suffit après le coucher du soleil de secouer auprès de la mère, sur deux bâtons posés en triangle sur la terre l'essaim recueilli et de poser la mère dessus, le lendemain ou le soir on remettra en place.

Pour marier deux essaims, on opère de la même manière s'ils sont du même jour, autrement il faut enfermer jusqu'à bruissement avant et après, afin de concilier les partis.

Ces précautions ne sont nécessaires que pour les ruches communes ou d'une seule pièce, puisque par les calottes on peut toujours empêcher l'émigration en augmentant la capacité une quinzaine de jours avant l'époque présumée de l'essaimage.

Je préviens les amateurs d'essaims secondaires et tardifs, qu'ils doivent souvent à cette funeste manie la perte de quelques bonnes souches et même de leur ruche. Les ruches qui essaiment une seconde fois 13 ou 17 jours après la sortie du premier jeton, sont susceptibles de rester orphelines (sans mère) à de rares exceptions près; alors la ruche mère se dépeuple, et au mois de septembre, le pillage ou la fausse teigne en ont raison sans beaucoup de peine.

Pour être à même d'obvier à tous ces inconvénients, on fera bien de mettre à calottes toutes les ruches solides qui peuvent encore exister quelques années (comme ruche, bien entendu.)

Il faut pour la circonstance construire ou faire autant de planchers que l'on veut opérer de ruches; (on les fait en volige selon la forme de la ruche et pouvant excéder de 2 centimètres tout le tour.) On marque au charbon, à 30 ou 32 centimètres à partir du siége, une ligne que l'on suit avec une scie à petites dents, on coupe en tournant panier et cire, le tout bien séparé, on enlève la calotte et l'on met entre elle et le corps un des planchers percé d'un trou rond ou carré de 7 à 8 centimètres, on bousille avec de la bouse de vache et de la cendre le dessus et le dessous, de manière à ne laisser aucun passage aux abeilles en ces endroits, et 2 jours après on peut enlever la calotte en secouer les abeilles devant le rucher et opérer la récolte en tout ou en partie, selon le poids de la ruche avant l'opération.

Une ruche doit peser pour l'hiver de 15 à 17 kilos.

Pour travailler les abeilles de cette manière, il faut un camail ou masque de toile de fil de fer, et bien enfumer, autrement les propriétaires deviennent furieuses.

On commence à lancer de la fumée de chiffons par le sommet auquel on perce un petit trou, les abeilles alors sortent en descendant vers la porte, et sont moins assujetties à être maltraitées par la scie, ce qui du reste, ne présente que peu d'inconvénients à cette époque.

Senlis. — Imp. et Lith. Ch. Duriez. — A. Le Gallais et Ce, successeurs.

TABLE

Section centrale. — Senlis. — Séance du 5 juin 1870 . . . 101
Procès-verbal de la séance solennelle de distribution des récompenses de l'Exposition de Pont-Sainte-Maxence . . . 106
Section de Pont-Ste-Maxence. — Séance du 27 mars. . . . 115
— Séance du 22 mai 116
Section de Nanteuil. — Séance du 10 avril. 116
— Séance du 8 mai 117
Section de Chambly. — Séance du 13 avril. 117
Résumé des publications 117
Notes et mémoires. — Apiculture. 119

Ordre du jour de la séance du 3 Juillet 1870.

A 1 h., réunion dans les Comités. — Examen des objets déposés sur le bureau.
A 2 h., réunion générale.
Adoption du procès-verbal de la séance du 5 juin.
Admission de membres nouveaux.
Dépouillement de la correspondance.
Rapports des Comités sur les objets présentés.
Propositions et communications.

MM. les Sociétaires de la section de Betz-Thury sont invités à se rendre exactement à la séance du Lundi 11 Juillet, pour procéder à la nomination de la Commission chargée de décerner la médaille spéciale offerte par M. Roblin, président de cette section.

Leçons d'Horticulture.

JUILLET 1870.

Dimanche 3 : Leçon à Senlis à 10 heures du matin, au jardin de la Société. — Séance à Senlis à 2 heures de l'après-midi.

Lundi 4 : Leçon à Mortefontaine à 9 heures du matin. — Séance à Plailly à 2 heures de l'après-midi. — Leçon après la séance.

Jeudi 7 : Leçon à Silly-le-Long à 9 heures du matin. — Séance à Ermenonville à 2 heures de l'après-midi. — Leçon après la séance.

Dimanche 10 : Séance à Baron à 8 heures du matin. — Leçon après la séance. — Séance à Nanteuil à 2 h. du soir. — Leçon après la séance.

Lundi 11 : Leçon à Thury à 9 heures du matin. — Séance à Betz à 2 heures de l'après-midi. — Leçon après la séance.

Mercredi 13 : Leçon à Boran à 10 heures du matin. — Séance à Chambly à 2 heures de l'après-midi. — Leçon après la séance.

Jeudi 14 : Leçon à Montataire à 9 heures du matin. — Séance à Précy à 2 heures de l'après-midi. — Leçon après la séance.

Dimanche 17 : Leçon à Auger-St-Vincent à 9 heures du matin. — Séance à Crépy à 2 heures de l'après-midi. — Leçon après la séance.

Lundi 18 : Leçon à Gillocourt à 9 heures du matin. — Séance à Morienval à 2 heures de l'après-midi. — Leçon après la séance.

Jeudi 21 : Leçon à Saintines à 9 h. du matin. — Séance à Béthisy à 2 heures de l'après-midi. — Leçon après la séance.

Dimanche 24 : Leçon au château de Villette, à 9 h. du matin. — Séance à Pont, à 2 h. de l'après-midi. — Leçon après la séance, chez M. Lessieux.

Mardi 26 : Réunion à Senlis, à 2 heures de l'après-midi, du Conseil d'administration.

Jeudi 28 : Leçon à Coye à 10 heures du matin. — Séance à Chantilly à 2 heures de l'après-midi. — Leçon après la séance.